

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production</b>	<b>A2</b>
<b>Mobiliser le potentiel académique pour réussir les transitions</b>	<b>548</b>

Le Conseil Régional,

- VU** la communication de la Commission européenne relative à l'encadrement des aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation (2014/C 198/01) du 27 juin 2014,
- VU** le règlement n° 1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis - JOUE 24/12/2013 L 352/1,
- VU** le régime d'aide exempté n° SA.42681, relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2023, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1511-1 et suivants, L1611-4, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de la Recherche,
- VU** le Code de l'Education et notamment l'article L214-2,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement budgétaire et financier adopté par le Conseil régional des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional des 19 et 20 décembre 2018 approuvant la stratégie régionale de la Culture Scientifique Technique et Industrielle,
- VU** la délibération du Conseil régional du 9 juillet 2020 approuvant le plan régional pour l'Hydrogène,
- VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 approuvant la Stratégie Régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2021-2027,
- VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 approuvant le Budget Primitif 2021, notamment son programme 548 « Mobiliser le potentiel académique pour anticiper et réussir les transitions »,

- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** la tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche
- ENTENDU** les interventions de Solène MESNAGER, Arash SAEIDI, Eric FREMY, François DE RUGY, Raymond de MALHERBE, Eric PROVOST, Véronique MAHE, Lydie BERNARD, Stéphane GACHET, Eléonore REVEL, Richard THIRIET, Eric GRELIER, Pascale HAMEAU, Franck LOUVRIER

Après en avoir délibéré,

Objectif 7 : Promouvoir le développement de collaborations publiques-privées

Mesure 17- soutenir les collaborations de projets  
AFFECTE

une autorisation de programme de 1 500 000 € afin de poser une nouvelle brique technologique pour le développement d'une filière Hydrogène en Pays de la Loire

Objectif 8 : Faire de la région Pays de la Loire un territoire d'expérimentation pour relever les défis sociétaux

Mesure 20. Projets "territoires d'expérimentation" : partir des enjeux sociétaux des territoires de la Région pour stimuler la recherche de solutions innovantes

8.1. Actions de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI)

Appel à projets Sciences Société 2021

APPROUVE  
le cahier des charges de l'appel à projets Sciences Société 2021 figurant en annexe 1,

AUTORISE  
la dérogation à l'article 5.c des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional du 23 juillet 2021,

AFFECTE  
une autorisation d'engagement de 150 000 € au titre de cet appel à projets.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire

Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble

*Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.*

REÇU le 25/10/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs